



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 16 janvier 2023 à 15 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Les conseillers MM. Daniel Forget et Pierre Alexandre Morin sont absents.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et développement économique, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 15 h 45. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité :

De reporter le point 4.2 à une séance ultérieure du conseil.

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

001/16-01-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Vente du lot 5 809 818 du cadastre du Québec - Chemin du Lac-de-La-Haie
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Modification au calendrier des séances du conseil 2023 – Modification de la résolution numéro 305/02-11-2022
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun sujet n'est présenté
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun sujet n'est présenté
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Aucun sujet n'est présenté
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Aucun sujet n'est présenté
- 10. DIVERS**
 - 10.1 Aucun sujet n'est présenté
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

- 1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun sujet n'est présenté.
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Aucun sujet n'est présenté
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 **VENTE DU LOT 5 809 818 DU CADASTRE DU QUÉBEC – CHEMIN DU LAC-DE-LA-HAIE**

002/16-01-2023

CONSIDÉRANT l'intérêt des propriétaires de deux lots contigus au lot 5 809 818 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle d'acquérir ledit lot;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 27 juillet 2022 faite par la Ville de Rivière-Rouge visant la disposition du lot 5 809 818 au terme duquel aucune offre n'a été reçue avant la date limite pour le dépôt des offres, soit le 15 septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Mme Annie Delorme et M. Sylvain Michaud le 19 septembre 2022 d'un montant de 10 500 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition du lot 5 809 818;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT l'opportunité donnée aux propriétaires du second lot contigu de présenter une contre-offre pour l'acquisition du lot 5 809 818;

CONSIDÉRANT que ceux-ci n'ont présenté aucune contre-offre dans le délai imparti;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre datée du 19 septembre 2022 présentée par Mme Annie Delorme et M. Sylvain Michaud aux conditions apparaissant à la formule d'offre;

D'autoriser la vente du lot 5 809 818 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle, à Mme Annie Delorme et M. Sylvain Michaud pour un montant de 10 500 \$, plus les taxes applicables, et ce, aux conditions suivantes:

- Tous les honoraires professionnels, coûts, dépens et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de vente seront à la charge solidaire de Mme Annie Delorme et M. Sylvain Michaud;
- L'acte notarié devra comprendre, au chapitre des conditions et garanties, une déclaration à l'effet que reconnaissent, acceptent et assument que la vente intervient sans aucune garantie, de quelque nature que ce soit, tel que vu et aux risques et périls des acheteurs;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment l'acte de vente.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

003/16-01-2023

5.1 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2023 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 305/02-11-2022

CONSIDÉRANT la résolution numéro 305/02-11-2022 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 2 novembre 2022, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier le lieu où la séance ordinaire du 18 janvier 2023 est fixée;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'apporter une modification au calendrier des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

De modifier le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023 comme suit :

Date	Heure	Lieu
Mercredi 18 janvier 2023	19 h	<u>Salle Cercle de la Gaieté</u> 1550, chemin du Rapide
Mercredi 1 ^{er} février 2023	19 h	Salle Jeanne-Gariépy 1550, chemin du Rapide
Mercredi 1 ^{er} mars 2023	19 h	Salle Jeanne-Gariépy 1550, chemin du Rapide
Mercredi 5 avril 2023	19 h	Salle Sainte-Véronique 1841, boul. Fernand-Lafontaine
Mercredi 3 mai 2023	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy 1550, chemin du Rapide
Mercredi 7 juin 2023	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy 1550, chemin du Rapide
Mercredi 5 juillet 2023	19 h	Salle Sainte-Véronique au 1841, boul. Fernand-Lafontaine
Mercredi 2 août 2023	19 h	Salle Jeanne-Gariépy 1550, chemin du Rapide
Mercredi 6 septembre 2023	19 h	Salle Jeanne-Gariépy 1550, chemin du Rapide
Mercredi 4 octobre 2023	19 h	Salle Sainte-Véronique 1841, boul. Fernand-Lafontaine
Mercredi 1 ^{er} novembre 2023	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy 1550, chemin du Rapide
Mercredi 6 décembre 2023	immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy 1550, chemin du Rapide

Qu'un avis public relatif à ladite modification soit publié conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, selon les procédures prévues au Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 305/02-11-2022 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2022.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Gilbert Therrien, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 15 h 50.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire